

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

Objet : Prise en charge de frais de mission du délégué du conseil des sages de Panazol dans le cadre du congrès national de la fédération française des villes et conseils des sages

Délibération 2025-81

La Fédération Française des Villes et Conseils des Sages tiendra son 20^{ème} congrès national à Luc-Sur-Mer (14) les 16, 17 et 18 octobre 2025.

Monsieur Alain LAMBERT, délégué au Conseil des Sages de Panazol représentera la ville de Panazol au Congrès.

Monsieur Alain LAMBERT n'ayant pas la qualité d'élu de la commune, l'octroi d'un mandat spécial n'est donc pas possible.

Il est cependant proposé au conseil que la commune prenne en charge au réel et sur présentation de justificatifs les frais inhérents à ce déplacement de Monsieur Alain LAMBERT, délégué au Conseil des Sages de Panazol.

À titre indicatif, et sous réserve d'évolution des prix d'ici la réservation de la chambre d'hôtel, les frais à lui rembourser seront les suivants :

- Restauration (3 repas) = 75,00 €
 - Dîner du vendredi soir : dans la limite de 35 €,
 - Petit déjeuner du samedi matin : dans la limite de 15€
 - Déjeuner du samedi midi : dans la limite de 25 € ;

- Hôtel (1 chambre pour 2 nuitées) = dans la limite de 240 € pour les 2 nuitées.
- Déplacement : selon barème ci-dessous (fixé par arrêté du 14 mars 2022) ;

Nombre de CV du véhicule	Montant de l'Indemnité par km	Estimation remboursement Trajet Panazol-Luc sur Mer-Panazol (968 km)
5 CV et moins	0,32€	309,76€
6 CV et 7 CV	0,41€	396,88€
8 CV et plus	0,45€	435,60€

Selon ces propositions, le montant du remboursement serait compris entre 624,76 € et 750,60 €, en fonction de la puissance du véhicule utilisé et hors éventuels frais de parking ou péage.

DELIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la tenue du 20^{ème} congrès national de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages à Luc-Sur-Mer (14) les 16, 17 et 18 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la ville de Panazol a mis en place un Conseil des Sages et qu'elle sera représentée à ce congrès ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Alain LAMBERT, délégué au Conseil des Sages de Panazol, représentera la ville à ce congrès ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE REMBOURSER** Monsieur Alain LAMBERT des frais inhérents à la mission de représentation de la ville de Panazol au 20^{ème} congrès national de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages à Luc-Sur-Mer (14) les 16, 17 et 18 octobre 2025 selon les modalités exposées ci-avant ;
- **DE PROCÉDER AU REMBOURSEMENT** de ces frais sur présentation d'un état de frais et de justificatifs récapitulant l'ensemble des frais supportés par M. LAMBERT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 30/09/2025

Publié ou notifié

01/10/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB81

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Prise en charge de frais de mission du délégué du conseil des sages dans le cadre du Congrès National de la Fédération Française des villes et conseils des sages

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 30/09/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 81-Prise en charge de frais de mission du délégué du conseil des sages.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-DELIB81-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/09/2025